



La G@zette du Bignolas

Février 2022



MAIRIE

1 rue du Bignolas
86800 Bignoux
Tél. : 05 49 61 21 91
Fax : 05 49 46 10 73
contact@bignoux.fr
www.bignoux.fr

f : @bignoux

**Lundi, Mercredi,
Jeudi et Vendredi :**
9h-12h & 14h-17h
Mardi : 14h-19h

MÉDIATHÈQUE

Tél. : 05 49 37 86 27
biblio_bignoux@yahoo.fr
Permanence d'accueil :

Mardi : 16h-19h
Mercredi : 10h-12h & 14h-18h
Vendredi : 16h-19h
samedi : 9h-12h

ÉCOLE PUBLIQUE

Tél. : 05 49 61 21 53
site.ac-poitiers.fr/bignoux/

CANTINE ET GARDERIE

Tél. : 05 49 61 35 40

DÉCHÈTERIES :

Bonnes

Lundi, Mardi et Vendredi :
14h-17h45
Mercredi et Samedi : 8h-11h45

Sèvres-Anxaumont

Lundi, Mardi : 8h-11h45
Mercredi, Jeudi et Samedi :
14h-17h45

Saint-Julien l'Ars

**Lundi, Mercredi, Vendredi et Sa-
medi :** 8h-11h45 & 14h-17h45
Jeudi : 8h-11h45

BIGNOUX, seule commune du Département Labellisée « Villes et Villages étoilés » 4 Étoiles

Le label, « Villes et Villages étoilés » qu'est-ce que c'est ?

C'est une récompense pour les communes engagées dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'environnement nocturne tant pour les humains que pour la biodiversité, elle incite aux économies d'énergies, à la diminution de coûts publics inutiles et à la sensibilisation des habitants aux différents enjeux de la pollution lumineuse.

Par l'intermédiaire de Monsieur Pascal BURLLOT, habitant de la commune et passionné d'astronomie, la commune de Bignoux s'est engagée dans cette démarche et est aujourd'hui la seule commune du Département de la Vienne ayant obtenue les 4 Étoiles.

Pour l'obtenir la commune a dû faire des choix, notamment concernant l'extinction de l'éclairage public entre 22h00 et 06h30 et le changement de certains luminaires. Ce qui induit une baisse de nos consommations d'énergies et une prise de conscience importante sur l'environnement avec un fort impact sur la biodiversité.

Nous saluons le travail de Monsieur BURLLOT et nous souhaitons communiquer davantage sur ce label pour que chaque Bignolaises et Bignolais soient fiers de ces 4 Étoiles.

C'est le bon moment pour revenir sur notre projet d'observatoire d'astronomie au grand public, qui est toujours d'actualité et qui avance bien.

Vous comprendrez facilement pourquoi Bignoux est l'endroit idéal pour l'installation de cet observatoire, idéalement placé géographiquement, adossé à la forêt et surtout avec un travail régulier fait sur la pollution lumineuse...



Mise en Page :
Vanessa Valade
Responsable de la publication :
Emmanuel Bazile

INSTALLATION D'UN VIDÉOPROJECTEUR

Un écran géant et un vidéoprojecteur ont été installés dans la salle socioculturelle. Lors de vos prochaines locations, il vous sera possible de louer en plus, ce système de projection afin de projeter vos films ou vos reportages. Nous espérons pouvoir vous proposer des séances de «cinéma» au cours de l'année 2022, si la situation sanitaire nous le permet.



ÉLECTIONS 2022

Pensez à vous inscrire au plus tard le 4 mars 2022 pour les élections présidentielles et le 6 mai pour les élections législatives.



Le Carré Social

RECENSEMENT DE LA POPULATION

RAPPEL : Il ne vous reste plus qu'une semaine pour effectuer votre recensement 2022.

Répondre au recensement est obligatoire (loi n°51-711 du 7 juin 1951), mais c'est avant tout un devoir civique, simple et utile à tous. Si vous n'avez pas déjà répondu, merci de prendre contact avec la mairie au 05.49.61.21.91 ou 05.49.61.31.11.

